



NOTICE D'EMPLOI

Remorques pour Motoculteurs et Autoportées

350 - 650
750 - 16466



Yvan Béal - 21, av. de l'Agriculture - B.P. 16
Z.I. du Brézet - 63014 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél : 04 73 91 93 51 - Télécopie : 04 73 90 23 11
www.yvanbeal.fr - E-mail : info@yvanbeal.fr
R.C.S. Clermont-Fd B 304 973 886 S.A.S. au capital de 612 000 €

01-000453-081217

DECLARATION " CE " DE CONFORMITE

Le soussigné :



21, avenue de l'Agriculture - 63014 CLERMONT-FERRAND Cédex

atteste que le matériel suivant :

GENRE	Remorque pour motoculteurs, autoportées et tracteurs			
MARQUE	Yvan BEAL			
TYPE	350-I	650	750	16466

est conforme : - à la directive 89/392 CEE modifiée

Fait à Clermont-Ferrand,
le 02 Janvier 1995

Le Président-Directeur Général,
Mme Yvan BEAL

MESSAGE A L'UTILISATEUR

Vous venez d'acquérir une remorque **Yvan BEAL** et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez ainsi témoignée.

La présente notice d'instructions vous donnera les informations sur votre remorque et en particulier les règles à observer si vous voulez en obtenir toute satisfaction.

En effet, bien que les remorques soient d'une grande simplicité d'utilisation, il est indispensable de lire attentivement cette notice et d'en respecter scrupuleusement toutes les instructions.

Le rôle de votre agent **Yvan BEAL** est de vous expliquer le fonctionnement de la remorque et de vous donner les conseils utiles, afin d'en obtenir le meilleur service.

AMELIORATIONS

L'amélioration de nos remorques est pour nous une préoccupation constante.

Nous nous réservons le droit de procéder sans préavis à toutes modifications ou améliorations sans que nous puissions être tenus d'appliquer ces modifications ou améliorations sur les remorques vendues précédemment.

IMPORTANT !

Les remorques Yvan BEAL ayant un PTC inférieur à 1500 kg, ne sont pas soumises à la réception de la DRIRE (service des mines), et ne sont donc pas livrées avec un certificat de réception.

S O M M A I R E

1. MISE EN SERVICE

- 1.1 - Attelage
- 1.2 - Recommandations importantes.

2. DESCRIPTION - FONCTIONNEMENT

- 2.1 - Utilisations prévues de la remorque
- 2.2 - Densité de certains produits
- 2.3 - Copies des documents attestant la conformité de la remorque aux réglementations

3. UTILISATION

- 3.1 - Fonction des organes de service
- 3.2 - Informations sur les risques résiduels
- 3.3 - Pannes éventuelles

4. MAINTENANCE

- 4.1 - Avant chaque utilisation
- 4.2 - Tous les mois
- 4.3 - Tous les 6 mois
- 4.4 - Autres opérations

1. MISE EN SERVICE

1.1 Attelage

- pour motoculteur : chape hauteur maxi 100 mm
Diamètre du trou maxi 26.
- pour microtracteur : chape trou diamètre maxi 32.
- Si la remorque est munie d'une béquille simple télescopique, lever l'attelage de la remorque à une hauteur suffisante pour atteler au motoculteur ou microtracteur.
- Descendre la douille ou l'anneau d'attelage en appui, afin de verrouiller l'attelage du motoculteur ou du microtracteur.
- Relever la béquille et la maintenir en position haute au moyen de la broche et de la goupille après attelage de la remorque.

IMPORTANT :



Ces remorques doivent être utilisées uniquement derrière les machines précitées.

Ces remorques doivent être utilisées sur des chemins privés.

Sur route, il est obligatoire d'avoir l'éclairage.

Pour les remorques motoculteurs, le freinage est actionné au pied par le conducteur depuis le siège fixé sur l'attelage de la remorque.
Le cliquet sert à bloquer la pédale de frein.
La béquille sert à maintenir la remorque en position horizontale afin d'en faciliter l'attelage.

1.2 Recommandations importantes

- Vérifier régulièrement le bon fonctionnement des freins.
- Resserrer les écrous des roues 20 heures après la mise en route, ensuite périodiquement (à surveiller particulièrement après un changement de roue).
Cette recommandation fait l'objet d'un pictogramme apposé sur la remorque.
- Ne jamais monter sur la flèche ni sur la plate-forme lorsque le véhicule est en fonctionnement.
- Aucune personne ne doit se trouver dans la zone de basculement.
- En manipulant la porte ou les ridelles, prendre garde de ne pas se coincer les doigts.
- Sur les modèles équipés, penser à relever la béquille et la maintenir en position haute à l'aide de la broche après attelage de la remorque au tracteur.

2. DESCRIPTION - FONCTIONNEMENT

Le basculement de la caisse ou des plateaux s'effectue en retirant la broche qui relie l'attelage au plateau.

- le déchargement effectué, rabaisser le plateau

2.1 Utilisations prévues de la remorque

Dans la limite d'un chargement n'excédant pas la charge utile du véhicule, vous pouvez transporter :

a) des produits en vrac

. **Faire très attention aux volumes et poids transportés** en fonction des produits dont les poids spécifiques sont très variables et peuvent provoquer des surcharges excessives.

. Ne pas respecter ce conseil, revient à s'exposer à des risques qui peuvent avoir des conséquences coûteuses.

A ce titre, le tableau de densité ci-après de certains produits vous permettra de mieux vous en rendre compte

2.2 Densité de certains produits

TABLEAU DE DENSITE DES PRINCIPAUX PRODUITS
SUSCEPTIBLES D'ETRE TRANSPORTES

AVOINE	520 kg/m ³		MACHEFER	720 kg/m ³
BETTERAVE	700 à 900 kg/m ³		TERRE HUMIDE	1260 kg/m ³
BLE	770 kg/m ³		BOUE	1800 kg/m ³
MAIS	720 kg/m ³		GRAVIER	1800 kg/m ³
ORGE	650 kg/m ³		PIERRES CASSEES	1560 kg/m ³
POMMES DE TERRE	900 kg/m ³		SABLE SEC	1500 kg/m ³
BOIS	460 à 770 kg/m ³		SABLE MOUILLE	1920 kg/m ³
FUMIER	500 à 800 kg/m ³		BETON HUMIDE	2400 kg/m ³

2.3 Documents attestant la conformité de la remorque aux réglementations :

Votre remorque vous est livrée avec les documents suivants :

- Déclaration CE de Conformité (au début de cette notice)
- Notice d'instructions

3. UTILISATION DE LA REMORQUE

3.1 Fonction des organes de sécurité

- Freinage :

Pour les remorques motoculteurs, le frein est actionné au pied par le conducteur depuis le siège fixé sur l'attelage de la remorque.

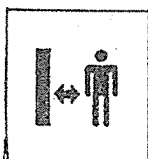
- Béquille :

Elle sert à maintenir la remorque en position horizontale.

3.2 Informations sur les risques résiduels

L'opération de basculement ne doit s'effectuer que dans les conditions suivantes :

- La remorque est attelée au motoculteur ou microtracteur.
- Le terrain est suffisamment stable.
- Aucune personne ne doit se trouver dans la zone de basculement.



OBLIGATION D'ARRÊTER LE MOTEUR DU MOTOCULTEUR OU DU MICROTRACTEUR AVANT TOUTE INTERVENTION

3.3 Informations sur les pannes éventuelles

Changer une roue en cas de crevaison :

La procédure est la suivante :

- . Positionner la remorque sur un sol horizontal résistant et stable.
- . Actionner le frein à main de la remorque.
- . Débloquer les écrous des roues.
- . Avec l'aide d'un cric suffisamment dimensionné pour la charge de la remorque, lever la remorque.
- . Changer la roue défectueuse par une roue équivalente en bon état.
- . Serrer les écrous.
- . Descendre le cric.
- . Roues au sol, bloquer les écrous.

Vérifier le serrage des écrous après quelques kilomètres.

Pour les autres pannes, consulter un agent Yvan BEAL

4. MAINTENANCE

4.1 Avant chaque utilisation :

- Vérifier et gonfler le cas échéant, les pneumatiques suivant les valeurs indiquées (voir tableau page 6).
- Vérifier le bon fonctionnement des freins.

4.2 Tous les mois :

- Vérifier le blocage des roues (un mauvais serrage peut entraîner la destruction de la jante et du moyeu de roue).
Un avertissement est apposé sur la remorque au-dessus des roues.
- Nettoyer soigneusement la remorque au jet d'eau.

En cas d'utilisation d'un nettoyeur à pression, limiter celle-ci ainsi que la température.

De plus, les détergents sont fortement déconseillés (risque de détérioration des joints de certains composants).

4.3 Tous les 6 mois :

Tous les 6 mois remplir les moyeux de graisse en démontant simplement le bouchon de l'essieu ou en sortant la goupille et le moyeu.

4.4 Autres opérations :

Les opérations concernant les essieux doivent être effectuées par un agent Yvan BEAL.

REMORQUES MOTOCULTEURS (vitesse 10 kms/heure)

MICROTRACTEURS (vitesse 20 kms/heure)

ROUES	TROUS	HAUTEUR	Largeur	CHARGE MAXI PAR ESSIEU	PRESSION
400/8 2 PLIS	4	410	107	500	2,5
400/8 4 PLIS	4	410	107	800	2,5
450/10	4	475	125	850	4
135/13 RECHAPES	4	548	137	1100	2,5
145/12 RECHAPES	4	542	147	1100	3
145/13 RECHAPES	4	566	145	1160	2,8
155/13 RECHAPES	4	578	157	1310	3



**Yvan Béal - 21, av. de l'Agriculture - B.P 16
Z.I. du Brézet - 63014 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél : 04 73 91 93 51 - Télécopie : 04 73 90 23 11
www.yvanbeal.fr - E-mail : info@yvanbeal.fr
R.C.S. B 304 973 886 - S.A.S. au capital de 612 000 €**